

PRENDRE DES INITIATIVES EN FAVEUR DE CONDUITE DES AFFAIRES PLUS RESPONSABLES ILLUSTRATION DE BONNES PRATIQUES DU GLOBAL COMPACT



Dans sa dynamique de mobilisation des responsabilités, Joël Chéritel, Président de Rétis Communication, renouvelle son engagement envers les 10 principes du Global Compact.

1 - Engagement de la Direction

Rétis Communication cultive depuis sa création en 1993, des valeurs d'innovation et d'expertise, d'écoute et de satisfaction clients, mais aussi de conduite responsable des affaires, de respect de ses salariés et de préservation de l'environnement.

Rétis Communication a construit un système de management intégré pour déployer ses valeurs et sa stratégie, avec 3 principes fondamentaux : respecter et faire respecter nos obligations réglementaires, écouter et répondre aux attentes de nos parties prenantes, adopter une démarche préventive et d'amélioration continue.

Joël CHERITEL,
Président Rétis Communication

2 - Respecter le droit du travail : illustration des principes 3, 4, 5

Rétis Communication intervient sur le territoire métropolitain mais accompagne également ses clients à l'international (20 missions ont été réalisées à l'étranger en 2010). Les contrats de travail de nos salariés sont de droit français. Nous respectons de fait les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'âge minimum, à l'interdiction du travail forcé et au droit d'organisation et de négociation collective (recommandations C138, C29, C105 et C98).

Concernant son organisation en matière de santé et de sécurité au travail, Rétis Communication a missionné un expert indépendant en septembre 2009 pour en vérifier la conformité. Au-delà de la législation, Rétis Communication s'est engagée depuis dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels.

Rétis Communication considère en premier lieu que la formation est un facteur très influent dans la prévention des accidents. Ainsi, au-delà des habilitations exigées par le droit du travail, Rétis Communication a formé ses techniciens à la réalisation de plans de prévention, à la détection de l'amiante, aux gestes de secourisme. Rétis Communication s'assure également du bon état des moyens mis à disposition de ses collaborateurs.

Nos taux de fréquence et de gravité d'accidents du travail étant inférieurs à ceux de notre branche professionnelle, nous consacrons également du temps à l'amélioration des conditions de travail, à des opérations de santé au travail (vaccination contre la grippe, opération de sensibilisation aux risques cardio-vasculaires en novembre 2010).

ACTIONS ENGAGÉES

- 1 - Engagement de la Direction
- 2 - Respecter le droit du travail
- 3 - Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 4 - Favoriser une innovation technologique plus respectueuse
- 5 - Résultats

3 – Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement : illustration du principe 8

Notre certification ISO 14001, couvrant l'ensemble de nos activités et de nos sites, nous amène à toujours progresser. 3 programmes ont été menés en 2010 :

- **Programme d'efficacité énergétique de nos bâtiments :** remplacement des convecteurs électriques, mise en place de destratificateurs à l'espace logistique afin d'améliorer le confort de nos magasiniers.

- **Programme de prévention des risques :** installation de détecteurs incendie, pose de porte coupe-feu, vérification des installations électriques par thermographie.

- **Programme de sensibilisation :** formation de l'équipe commerciale à la législation environnementale applicable à nos métiers, ainsi qu'aux outils de maîtrise en vigueur afin d'être force de conseil auprès de nos clients.

5 – Résultats

En faveur des conditions de travail :

- Nombre d'heures de formation *sécurité* en 2010 : **678**
- Amélioration continue de la fréquence des accidents du travail et diminution de leur gravité depuis 2007 :

Relevé des taux	2007	2008	2009	2010
Taux de fréquence	26,04	9,82	5,47	0
Taux de gravité	0,35	0,55	0,50	0

En faveur de la préservation de notre environnement :

- Remplacement d'un tiers du parc de convecteurs par des équipements plus performants
- 14 détecteurs incendie installés dans les zones à risques
- Réduction de notre prime annuelle d'assurance de 15% suite à notre programme de prévention des risques.
- Communication vers les parties prenantes : 2 articles dans la presse régionale et nationale détaillant nos bonnes pratiques, participation en tant qu'intervenant à 2 séminaires et formation de 2 bureaux d'études.

En faveur de technologies plus respectueuses :

- La consommation de papier pour usage bureautique a été divisée par 2 entre 2008 et 2010, malgré la croissance du nombre de collaborateurs.

4 – Favoriser les technologies plus respectueuses : illustration du principe 9

Nous favorisons les correspondances électroniques et réduisons nos impressions au strict nécessaire en prenant soin de les optimiser. La mise en place d'un outil de Gestion Electronique de Documents, couplé à l'automatisation des flux opérationnels (*workflows*), nous permet progressivement de dématérialiser la documentation interne de l'entreprise.

Nous nous employons à développer uniquement des formats électroniques pour nos supports de communication. Le papier utilisé pour nos impressions est issu de bois de forêts gérées durablement. Le procédé d'impression n'utilise aucun produit toxique.

LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Le Pacte Mondial de l'ONU invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Les 10 principes émanent de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les principes se déclinent comme suit :

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. L'abolition effective du travail des enfants ;

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.

Agence Haute Bretagne
Espace Jacques Cartier
BP 96031
35360 Montauban de Bretagne
Tél. : 02 99 06 61 61
Fax : 02 99 06 36 36

Agence Bretagne Ouest
3, allée Emile Le Page
29000 Quimper
Tél. : 02 51 13 56 30
Fax : 02 51 13 56 31

Agence Pays de la Loire
Les Espaces Océane
4, rue Jack London
44400 Rezé
Tél. : 02 51 13 56 30
Fax : 02 51 13 56 31

Agence Ile de France
Immeuble Le Montréal
19bis, avenue du Québec
ZA Courtaboeuf
91140 Villebon sur Yvette
Tél. : 01 64 53 14 14
Fax : 01 69 32 14 02

